

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante

Articles R.1334-29-7, R.1334-14, R.1334-15 et 16, R.1334-20 et 21 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011) ;
Arrêtés du 12 décembre 2012 ;

A INFORMATIONS GENERALES	
A.1 DESIGNATION DU BATIMENT	
Nature du bâtiment : Maison individuelle	Escalier :
Cat. du bâtiment :	Bâtiment :
Nombre de Locaux :	Porte :
Etage :	
Numéro de Lot :	Propriété de: Monsieur MOHAMADOU ABBO
Référence Cadastre : NC	
Date du Permis de Construire : Non Communiquée	75000 PARIS
Adresse : 85 avenue de Tarbes	
65700 MAUBOURGUET	

A.2 DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	
Nom : Monsieur MOHAMADOU ABBO	Documents fournis : Néant
Adresse : 75000 PARIS	
Qualité :	Moyens mis à disposition : Néant

A.3 EXECUTION DE LA MISSION	
Rapport N° : MOHAMADOU 52472 26.10.18 A	Date d'émission du rapport : 26/10/2018
Le repérage a été réalisé le : 26/10/2018	Accompagnateur : Aucun
Par : LASSEBIE Anthony	Laboratoire d'Analyses : Eurofins Analyse pour le Bâtiment Sud-Ouest
N° certificat de qualification : CPDI4628	Adresse laboratoire : Chemin des Maures F 33300 GRADIGNAN
Date d'obtention : 21/12/2017	Numéro d'accréditation :
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :	Organisme d'assurance professionnelle : AXA france IARD
I.CERT	Adresse assurance : 313 Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX
Batiment G - Parc EDONIA	N° de contrat d'assurance : 6992074704
Rue de la Terre Victoria	Date de validité : 01/10/2018
35760 SAINT-GRÉGOIRE	
Date de commande : 08/10/2018	

B CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	
Signature et Cachet de l'entreprise	Date d'établissement du rapport : Fait à SOUMOULOU le 26/10/2018 Cabinet : CABINET BARRERE Nom du responsable : Gérald et Jean-Pierre BARRERE Nom du diagnostiqueur : LASSEBIE Anthony

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Ce rapport ne peut être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition ou avant travaux.

MOHAMADOU 52472 26.10.18 A

1/18



C SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES.....	1
DESIGNATION DU BATIMENT.....	1
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE.....	1
EXECUTION DE LA MISSION	1
CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR.....	1
SOMMAIRE	2
CONCLUSION(S)	3
LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION.....	3
LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION.....	3
PROGRAMME DE REPERAGE.....	4
LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-20).....	4
LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-21).....	4
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	5
RAPPORTS PRECEDENTS	5
RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	6
LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION	6
DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE	8
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR.....	12
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE	12
LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.....	12
RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (MATERIAUX NON VISES PAR LA LISTE A OU LA LISTE B DE L'ANNEXE 13/9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE).....	12
COMMENTAIRES	13
ELEMENTS D'INFORMATION	13
ANNEXE 1 – CROQUIS.....	14
ATTESTATION(S)	17



D CONCLUSION(S)

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante.

Liste des locaux non visités et justification

Aucun

Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun



E PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-21)

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
4. Éléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.



F CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage : 26/10/2018

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste citée au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

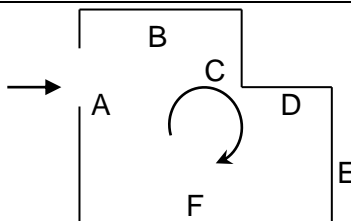
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :




G RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

H RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE
LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
1	Cage d'escalier n°1	SS	OUI	
2	Garage	SS	OUI	
3	Couloir n°1	SS	OUI	
4	Local piscine	SS	OUI	
5	Chaufferie	SS	OUI	
6	Dégagement n°1	SS	OUI	
7	Salle d'eau n°1	SS	OUI	
8	WC n°1	SS	OUI	
9	Séjour n°1	SS	OUI	
10	Chambre n°1	SS	OUI	
11	Chambre n°2	SS	OUI	
12	Séjour/Cuisine	SS	OUI	
13	Dégagement n°2	SS	OUI	
14	Salle de bains n°1	SS	OUI	
15	WC n°2	SS	OUI	
16	Chambre n°3	SS	OUI	
17	Chambre n°4	SS	OUI	
18	Entrée	RDC	OUI	
19	Bureau	RDC	OUI	
20	Salle d'eau n°2	RDC	OUI	
21	WC n°3	RDC	OUI	
22	Dégagement n°3	RDC	OUI	
23	Dégagement n°4	RDC	OUI	
24	Buanderie	RDC	OUI	
25	Cuisine	RDC	OUI	
26	Séjour n°2	RDC	OUI	
27	Salon	RDC	OUI	
28	Terrasse n°1	Extérieur	OUI	
29	Terrasse n°2	Extérieur	OUI	
30	Couloir n°2	1er	OUI	
31	Dressing	1er	OUI	
32	Chambre n°5	1er	OUI	
33	Salle d'eau/WC	1er	OUI	
34	Chambre n°6	1er	OUI	
35	Salle de bains/WC n°1	1er	OUI	
36	Chambre n°7	1er	OUI	
37	Balcon n°1	1er	OUI	
38	Chambre n°8	1er	OUI	
39	Salle de bains/WC n°2	1er	OUI	
40	Chambre n°9	1er	OUI	
41	Balcon n°2	1er	OUI	
42	Salle de bains n°2	1er	OUI	
43	Cage d'escalier n°2	1er	OUI	
44	WC n°4	1er	OUI	
45	Dégagement n°5	2ème	OUI	
46	Chambre n°10	2ème	OUI	
47	WC n°5	2ème	OUI	
48	Chambre n°11	2ème	OUI	
49	Dégagement n°6	2ème	OUI	
50	Salle de bains/WC n°3	2ème	OUI	
51	Chambre n°12	2ème	OUI	
52	WC n°6	2ème	OUI	
53	Salle d'eau n°3	2ème	OUI	
54	Combles n°1	2ème	OUI	
55	Chambre n°13	2ème	OUI	
56	Chambre n°14	2ème	OUI	
57	Combles n°2	2ème	OUI	
58	Combles n°3	3ème	OUI	
59	Abri de jardin	Extérieur	OUI	
60	Couverture maison	Extérieur	OUI	



N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
61	Appentis	Extérieur	OUI	
62	Poulailler	Extérieur	OUI	
63	Terrain de tennis	Extérieur	OUI	
64	Terrasse piscine	Extérieur	OUI	

DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
1	Cage d'escalier n°1	SS	Ensemble des contre-marches	Toutes zones	Béton - Carrelage
			Ensemble des marches	Toutes zones	Béton - Carrelage
			Limon	Toutes zones	Béton
			Mur	B, C, D, E, F	Plâtre - Peinture
2	Garage	SS	Plafond - Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Murs	Murs	Parpaings, béton
			Plafond	Plafond	Béton
			Plancher	Sol	Béton
3	Couloir n°1	SS	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton
4	Local piscine	SS	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton
			Grille	C	Métallique - Peinture
5	Chaufferie	SS	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Grille	C	Métallique - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton
6	Dégagement n°1	SS	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage
7	Salle d'eau n°1	SS	Mur	A, B, C	Plâtre - Faïence murale + peinture
			Mur	D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Parquet bois
8	WC n°1	SS	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage
			Mur	A, B, C, D, E, F, G, H, I, J	Plâtre - Peinture
9	Séjour n°1	SS	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage
			Grille n°1	H	Métallique - Peinture
			Grille n°2	H	Métallique - Peinture
			Grille n°3	H	Métallique - Peinture
			Mur	A, B, C, D, E, F	Plâtre - Peinture
10	Chambre n°1	SS	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
11	Chambre n°2	SS	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage
			Mur	A, B, C	Plâtre - Peinture
12	Séjour/Cuisine	SS	Mur	D	Cailloux maçonnés
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Mur	A, B, C, D, E, F, G, H	Plâtre - Peinture
13	Dégagement n°2	SS	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage
			Porte n°1 - Bâti	A	Bois - Faïence murale + peinture
14	Salle de bains n°1	SS	Mur	A, D	Plâtre - Peinture
			Mur	B, C	Plâtre - Faïence murale + peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
15	WC n°2	SS	Grille	D	Métallique - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage
16	Chambre n°3	SS	Grille	D	Métallique - Peinture
			Mur	A, B, C, D, E, F	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage
17	Chambre n°4	SS	Grille	D	Métallique - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Grille	D	Métallique - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
18	Entrée	RDC	Plinthes	Toutes zones	Carrelage
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Solivage bois - Peinture
			Plancher	Sol	Parquet bois
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Papier peint
19	Bureau	RDC	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Sol	Sol	Parquet bois
			Volets n°1 - Volets	B	PVC - Peinture
			Volets n°2 - Volets	C	PVC - Peinture
			Volets n°3 - Volets	D	PVC - Peinture
20	Salle d'eau n°2	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Faïence murale + peinture
			Grille	C	Métallique - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage
21	WC n°3	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Faïence murale + peinture
			Grille	D	Métallique - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage
22	Dégagement n°3	RDC	Mur	A, B, C, D, E, F	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Solivage bois - Peinture
			Plancher	Sol	Parquet bois
			Poutre	Plafond	Bois - Peinture
			Mur	D, E, F	Panneaux de bois - Peinture
23	Dégagement n°4	RDC	Mur	F	Grille métallique
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Solivage bois - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Grille	C	Métallique - Peinture
24	Buanderie	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Faïence murale + papier peint
			Plafond	Plafond	Panneaux de bois - Papier peint
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Grille	B	Métallique - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Faïence murale + papier peint
25	Cuisine	RDC	Plafond	Plafond	Panneaux de bois - Papier peint
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Volets n°1 - Volets	B	Métallique - Peinture
			Volets n°2 - Volets	B	Métallique - Peinture
			Volets n°3 - Volets	C	Métallique - Peinture
26	Séjour n°2	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Papier peint
			Plafond	Plafond	Solivage bois - Peinture
			Plancher	Sol	Parquet bois
			Volets n°1 - Volets	C	PVC - Peinture
			Volets n°2 - Volets	C	PVC - Peinture
27	Salon	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Solivage bois - Peinture
			Plancher	Sol	Parquet bois
			Grille	D	Métallique

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
			Volets n°1 - Volets	B	PVC - Peinture
			Volets n°2 - Volets	B	PVC - Peinture
			Volets n°3 - Volets	B	PVC - Peinture
28	Terrasse n°1	Extérieur	Murs	Murs	Parpaings, béton - Crépi peint
			Plafond	Plafond	Béton
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Garde-corps	Murs	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Solivage
			Ensemble des contre-marches	Toutes zones	Béton - Carrelage
			Ensemble des marches	Toutes zones	Béton - Carrelage
			Poteau	Murs	Cailoux maçonnés
29	Terrasse n°2	Extérieur	Garde-corps	Murs	Bois - Peinture
			Murs	Murs	Parpaings, béton - Crépi peint
			Plafond	Plafond	Béton
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Ensemble des contre-marches	Toutes zones	Béton - Carrelage
			Ensemble des marches	Toutes zones	Béton - Carrelage
30	Couloir n°2	1er	Plafond	Plafond	Solivage bois - Peinture
			Plancher	Sol	Parquet bois - Moquette
			Mur	A, B, C, D, E, F	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Parquet bois - Moquette
31	Dressing	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Papier peint
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Parquet bois - Moquette
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
32	Chambre n°5	1er	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Sol	Sol	Parquet bois - Moquette
			Volets n°1 - Volets	D	PVC - Peinture
33	Salle d'eau/WC	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Faïence murale + peinture
			Grille n°1	D	Métallique - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage
			Grille n°2	D	Métallique - Peinture
34	Chambre n°6	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Papier peint
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Sol	Sol	Parquet bois - Moquette
			Volets n°1 - Volets	C	PVC - Peinture
35	Salle de bains/WC n°1	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Faïence murale + peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage
			Volets n°1 - Volets	D	Métallique - Peinture
36	Chambre n°7	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Papier peint
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Sol	Sol	Parquet bois - Moquette
			Volets n°1 - Volets	C	PVC - Peinture
37	Balcon n°1	1er	Garde-corps	Murs	Bois - Peinture
			Murs	Murs	Parpaings, béton - Crépi peint
			Plafond	Plafond	Béton
			Plafond	Plafond	Solivage bois
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
38	Chambre n°8	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Papier peint
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Sol	Sol	Parquet bois - Moquette
			Volets n°1 - Volets	C	PVC - Peinture
			Volets n°2 - Volets	C	PVC - Peinture
			Volets n°3 - Volets	C	PVC - Peinture
39	Salle de bains/WC n°2	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Faïence murale + peinture
			Volets n°1 - Volets	B	PVC - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage
			Volets n°2 - Volets	C	PVC - Peinture

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
40	Chambre n°9	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Papier peint
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Sol	Sol	Parquet bois - Moquette
			Volets n°1 - Volets	B	PVC - Peinture
			Volets n°2 - Volets	C	PVC - Peinture
41	Balcon n°2	1er	Garde-corps	Murs	Métallique - Peinture
			Murs	Murs	Parpaings, béton - Crépi peint
			Plafond	Plafond	Lambris bois - Peinture
			Eléments de charpente	Plafond	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
42	Salle de bains n°2	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Faïence murale + peinture
			Grille n°1	B	Métallique - Peinture
			Grille n°2	B	Métallique - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
43	Cage d'escalier n°2	1er	Plinthes	Toutes zones	Carrelage
			Mur	B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond - Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Faïence murale + peinture
			Grille	C	Métallique - Peinture
44	WC n°4	1er	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage
			Mur	A, B, C, D, E, F	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
45	Dégagement n°5	2ème	Plancher	Sol	Parquet bois - Moquette
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Papier peint
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
46	Chambre n°10	2ème	Sol	Sol	Parquet bois - Moquette
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
47	WC n°5	2ème	Plancher	Sol	Parquet bois - Moquette
			Mur	A, B	Plâtre - Faïence murale + papier peint
			Mur	C, D	Plâtre - Papier peint
48	Chambre n°11	2ème	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Sol	Sol	Parquet bois - Moquette
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
49	Dégagement n°6	2ème	Plancher	Sol	Parquet bois - Revêtement PVC
			Trappe	Plafond	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D, E	Plâtre - Faïence murale + peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
50	Salle de bains/WC n°3	2ème	Plancher	Sol	Parquet bois
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
51	Chambre n°12	2ème	Plancher	Sol	Parquet bois - Revêtement PVC
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Faïence murale
52	WC n°6	2ème	Plancher	Sol	Parquet bois - Carrelage
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Mur	B, C, D	Plâtre - Faïence murale
53	Salle d'eau n°3	2ème	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Parquet bois - Carrelage
			Plancher	Sol	Solivage bois + parquet
54	Combles n°1	2ème	Murs	Toutes zones	Béton - Crépi peint
			Plafond	Plafond	Charpente traditionnelle bois
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
55	Chambre n°13	2ème	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Papier peint
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Sol	Sol	Parquet bois - Moquette
			Volets n°1 - Volets	C	PVC - Peinture
			Volets n°2 - Volets	C	PVC - Peinture
56	Chambre n°14	2ème	Volets n°3 - Volets	C	PVC - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Sol	Sol	Parquet bois - Moquette

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
			Volets n°1 - Volets	C	PVC - Peinture
			Volets n°2 - Volets	C	PVC - Peinture
			Volets n°3 - Volets	C	PVC - Peinture
57	Combles n°2	2ème	Plafond	Plafond	Charpente traditionnelle bois
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Solivage bois + parquet
			Murs	Toutes zones	Béton - Crépi peint
58	Combles n°3	3ème	Plafond	Plafond	Charpente traditionnelle bois
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Solivage bois + parquet
			Murs	Toutes zones	Béton - Crépi peint
59	Abri de jardin	Extérieur	Plafond	Plafond	Charpente traditionnelle bois
			Plancher	Sol	Béton
			Murs	Toutes zones	Parpaings - Crépi peint
			Couverture n°2	Plafond	Tuiles
			Plafond	Plafond	Lames de bois - Peinture
60	Couverture maison	Extérieur	Couverture	Plafond	Tuiles
61	Appentis	Extérieur	Couverture	Plafond	Tuiles
			Plafond	Plafond	Charpente traditionnelle bois
			Plancher	Sol	Terre battue
			Murs	Toutes zones	Parpaings - Crépi peint
			Poteau	Toutes zones	Bois
			Plafond	Plafond	Lames de bois - Peinture
62	Poulailler	Extérieur	Couverture	Plafond	Tuiles
			Plafond	Plafond	Charpente traditionnelle bois
			Plancher	Sol	Béton
			Murs	Toutes zones	Parpaings - Crépi peint
			Plafond	Plafond	Lames de bois - Peinture
63	Terrain de tennis	Extérieur	Murs	Murs	Grillage métallique
			Plancher	Sol	Béton
			Porte(s)	Porte	Métallique
64	Terrasse piscine	Extérieur	Plancher	Sol	Béton - Dalles beton

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

Néant

RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (matériaux non visés par la liste A ou la liste B de l'annexe 13/9 du code de la santé publique)

Néant



LEGENDE				
Présence	A : Amiante	N : Non Amianté	a? : Probabilité de présence d'Amiante	
Etat de dégradation des Matériaux	F, C, FP	BE : Bon état	DL : Dégradations locales	ME : Mauvais état
	Autres matériaux	MND : Matériau(x) non dégradé(s)		MD : Matériau(x) dégradé(s)
Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond (résultat de la grille d'évaluation)	1	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation		
	2	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement		
	3	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement		
Recommandations des autres matériaux et produits. (résultat de la grille d'évaluation)	EP	Evaluation périodique		
	AC1	Action corrective de premier niveau		
	AC2	Action corrective de second niveau		

COMMENTAIRES
Néant

I ELEMENTS D'INFORMATION

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

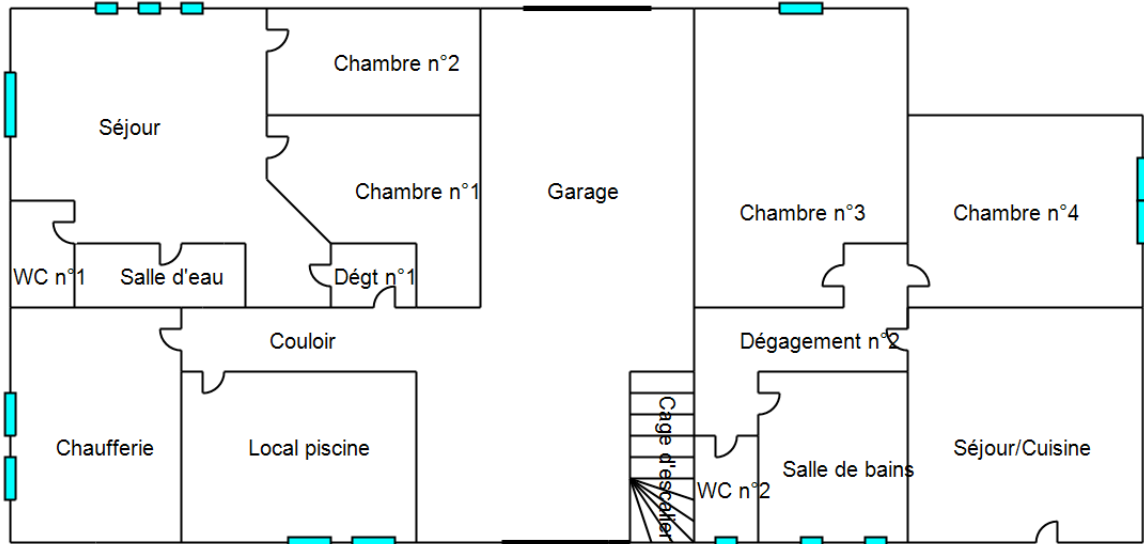
Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org

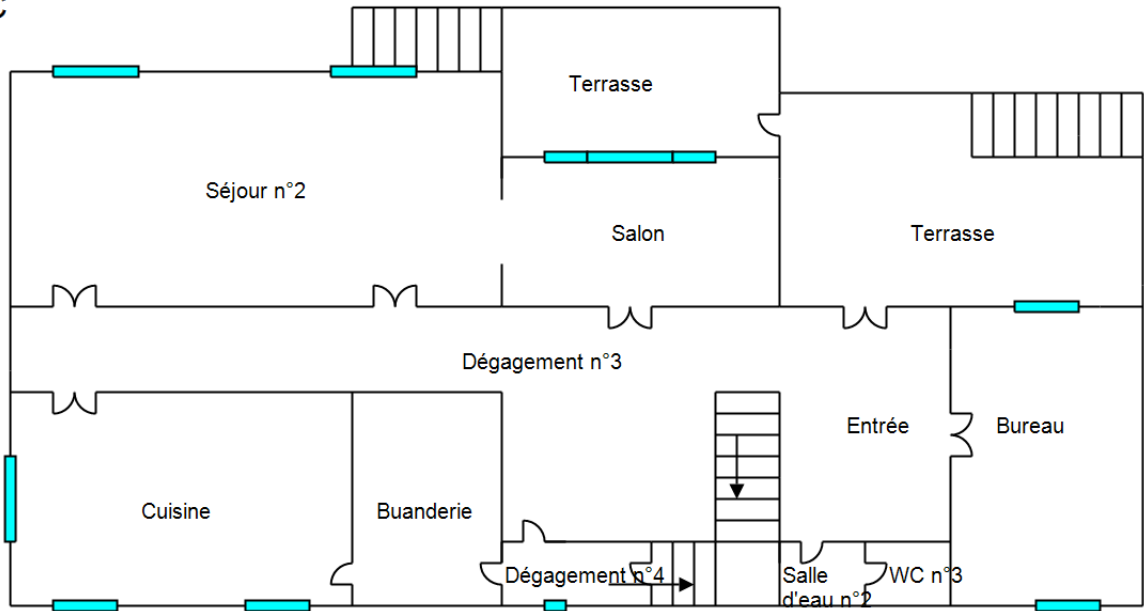
ANNEXE 1 – CROQUIS

PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble :	
N° dossier :	MOHAMADOU52472 26.10.18			85 avenue de Tarbes 65700 MAUBOURGUET	
N° planche :	1/3	Version :	0	Type :	Croquis
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau :	Croquis N°1

SS



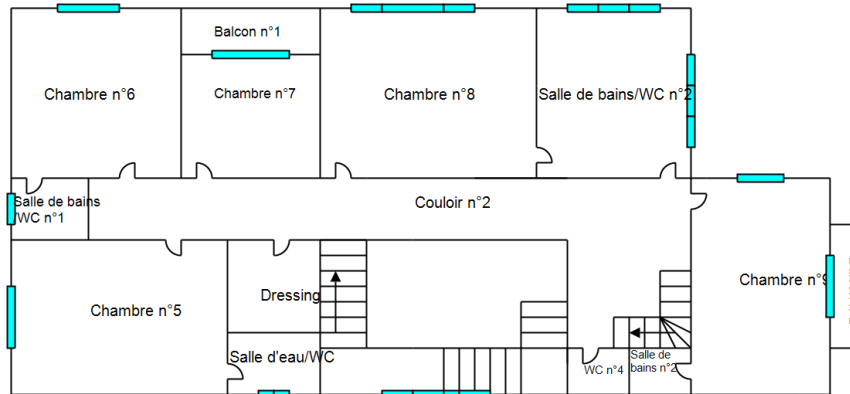
RDC



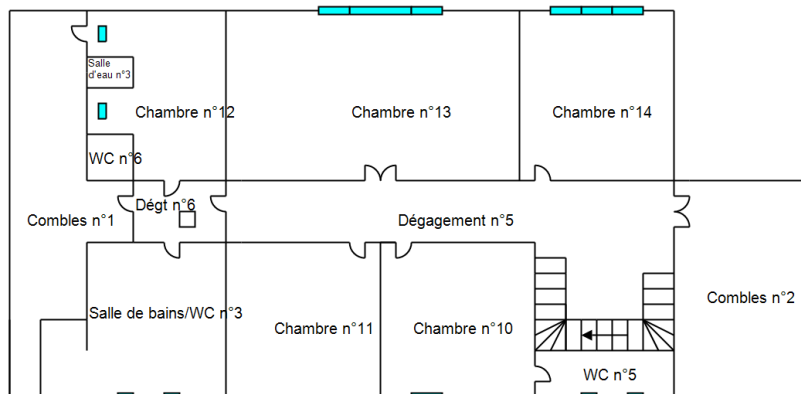
Amiante

PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble : 85 avenue de Tarbes 65700 MAUBOURGUET	
N° dossier :	MOHAMADOU52472 26.10.18				
N° planche :	2/3	Version :	0	Type :	Croquis
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau :	Croquis N°2

1er



2ème



3ème

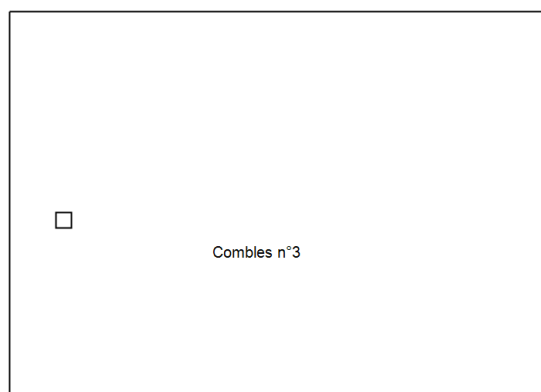
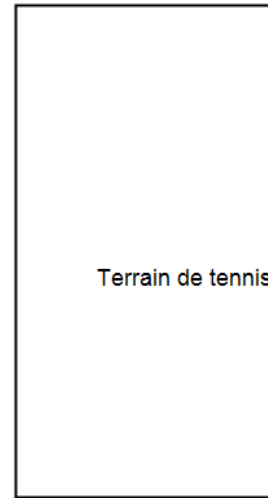
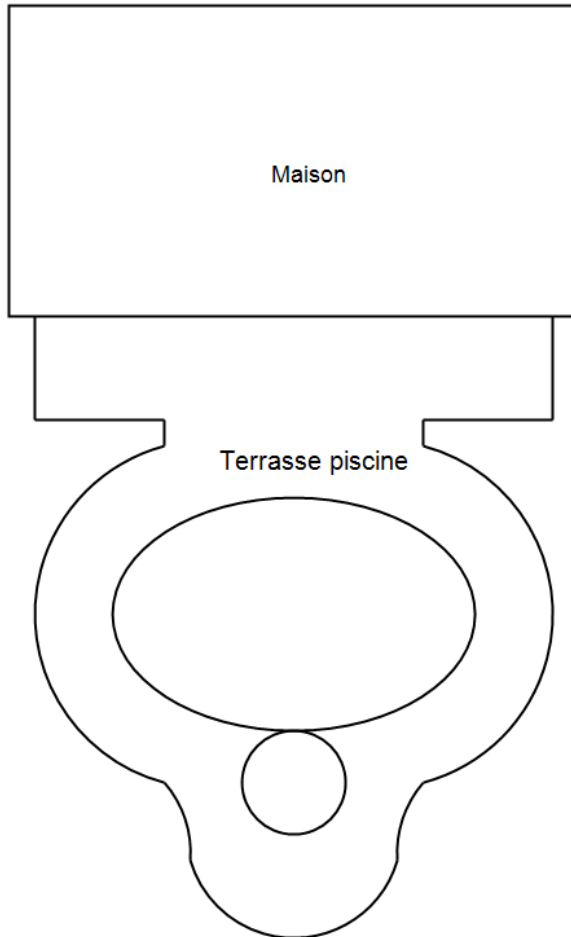




PLANCHE DE REPERAGE USUEL			
N° dossier : MOHAMADOU52472 26.10.18		Adresse de l'immeuble : 85 avenue de Tarbes 65700 MAUBOURGUET	
N° planche : 3/3	Version : 0	Type : Croquis	
Origine du plan : Cabinet de diagnostics		Bâtiment – Niveau :	Croquis N°3

Extérieur

Appentis	Abri de jardin	Poulailler
----------	----------------	------------



ATTESTATION(S)

Votre Assurance
▶ RCE PRESTATAIRES



SARL CABINET BARRERE
8 B AV LASBORDES
64420 SOUMOULOU

COURTIER

D-RISK SOLUTIONS
463 CHEMIN LASDITES
64121 SERRES CASTET
Tél : 07 83 20 11 03
E-mail : E.GATINE@DRISK-
SOLUTIONS.COM
Portefeuille : 0201433084

Vos références :
Contrat n° 6992074704
Client n° 0574996320

ATTESTATION

AXA France IARD, atteste que :

SARL CABINET BARRERE
8 B AV LASBORDES
64220 SOUMOULOU

est titulaire d'un contrat d'assurance N° 6992074704 ayant pris effet le **01/01/2016**, garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

Diagnostiques techniques immobiliers :

- Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L. 1334-5 et L. 1334-6 du Code de la Santé Publique;
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du Code de la Santé Publique;
- L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L. 133-6 du Code de la Construction et de l'habitation;
- L'état de l'installation intérieure de gaz prévu à l'article L. 134-6 du Code de la Construction et de l'habitation;
- L'état des risques naturels et technologiques prévu à l'article L.125-5 du Code de l'environnement dans les zones mentionnées au même article
- Le diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L. 134-1 du Code de la Construction et de l'habitation;
- L'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article L. 134-7 du Code de la Construction et de l'habitation;
- L'établissement des certificats de surface (Loi Carrez) prévu par la Loi n°96-1107 du 18 décembre 1996 et son décret d'application n° 97-532 du 23 mai 1997.
- L'établissement des états de conformité de la sécurité des piscines conformément à la loi n° 2003-9 du 3 janvier 2003 et du décret d'application n°2003-1389 du 31 décembre 2003 (art. L. 128-1 à 3 et R. 128-1 à 4 du code de la construction et de l'habitation)
- états des lieux locatifs (des parties privatives) selon la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989
- état parasitaire
- Mise en copropriété notamment rédaction du règlement de copropriété, calcul des tantièmes, plans de la copropriété, calcul des charges.
- diagnostic de conformité aux normes de surface et d'habitabilité – prêt à taux zéro
- diagnostic de décence du logement
- repérage amiante avant travaux ou avant démolition
- diagnostic « accessibilité handicapés »
- diagnostic technique global des copropriétés prévu par la Loi ALUR du 24/03/2014.
- mesures de la perméabilité à l'air de l'enveloppe des bâtiments
- Contrôle de la prise en compte de la réglementation thermique à l'achèvement des travaux(RT 2012).

Le montant de la garantie responsabilité Professionnelles s'élève à **500.000 €** par sinistre et **1.500.000 €** par année d'assurance. La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 22/11/2017 au 01/10/2018 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS
le 24 novembre 2017
Pour la société :

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex - 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/1

Amiante

CERTIFICAT DE QUALIFICATION



Certificat de compétences Diagnosticueur

N° CPDI4628 Version 003

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur LASSEBIE Anthony

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante sans mention	Amiante Sans Mention* Date d'effet : 21/12/2017 - Date d'expiration : 20/12/2022
DPE individuel	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel Date d'effet : 16/01/2018 - Date d'expiration : 15/01/2023
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 20/11/2017 - Date d'expiration : 19/11/2022
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 21/11/2017 - Date d'expiration : 20/11/2022
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 22/12/2017 - Date d'expiration : 21/12/2022
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine Date d'effet : 17/01/2018 - Date d'expiration : 16/01/2023

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 19/01/2018.

* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention.

**Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels. Missions de repérage des matériaux et produits de la liste C. Les examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.



Parc EDONIA - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint-Grégoire



CPE DI FR 11 rev13